

*Loi Municipale du 05 Avril 1884:*

*Confie aux maires la responsabilité de la sécurité (incendie),  
ils sont donc chargés des moyens de secours*

12 Novembre 1938 : décret-loi 07 Février 1941  
SUR LES MESURES DE PROTECTION CONTRE  
L'INCENDIE ET L'ORGANISATION ET  
L'INSPECTION DES CORPS DES SAPEURS-  
POMPIERS

Article L,123-2 (CCH 31 Novembre 1973): Des mesures complémentaires de sauvegarde et de sécurité et des moyens d'évacuation et de défense contre l'incendie peuvent être imposés par décrets aux propriétaires, aux constructeurs et aux exploitants de bâtiments et établissements ouverts au public

*C'est le fondement législatif de la sécurité incendie  
qui remplace la loi de 1884 !*

## Historique de la réglementation

### 1/ CONTEXTE GENERAL

1) Loi Municipale du 05 Avril 1884 (Donnant les missions du maire et de la police, ainsi que la prévention des incendies).

3) Loi du 12 novembre 1938 + le décret du 07 février 1941 C'est le fondement législatif de la sécurité incendie qui remplace la loi de 1884

### 2/ EVOLUTION DU REGLEMENT DE SECURITE

3 sinistres sont à l'origine de l'évolution des textes:

Le Feu à la grande galerie de Marseille en 1938:

➤ Décret du 07 février 1941,

Le Feu du Cinéma de Rueil Malmaison (environ 80 décès) :

➤ Re-modification des textes par le décret du 13 Août 1954, Début du classement des ERP + contrôles périodiques,  
« 1er règlement de sécurité du 23 mars 1965 »

Le Feu de la discothèque 5/7 de Saint Laurent du Pont en 1971 :

➤ Décret du 31 octobre 1973, puis,

L'arrêté du 25 Juin 1980.

### 3/ HISTORIQUE DES COMMISSIONS DE SECURITE

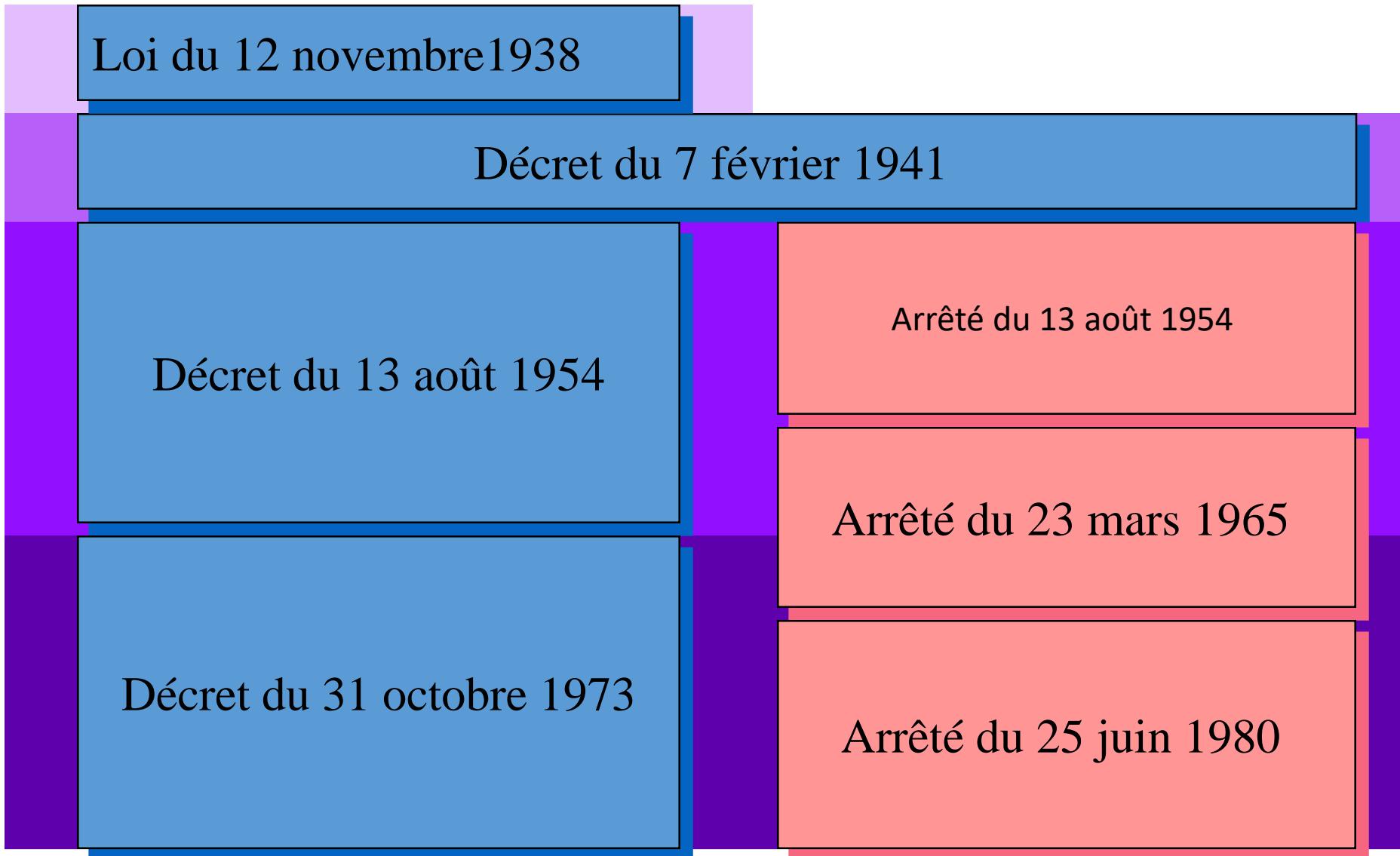
- Décret du 07 Février 1941 (Donnant la responsabilité du Maire)

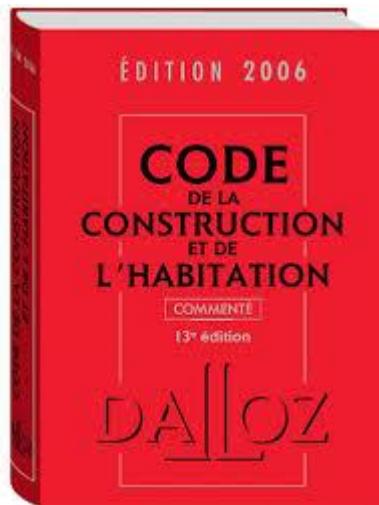
- Décret du 13 Août 1954  
Création de la CCDCP

- Décret du 16 Septembre 1985  
(CCDCPCA: Accessibilité)

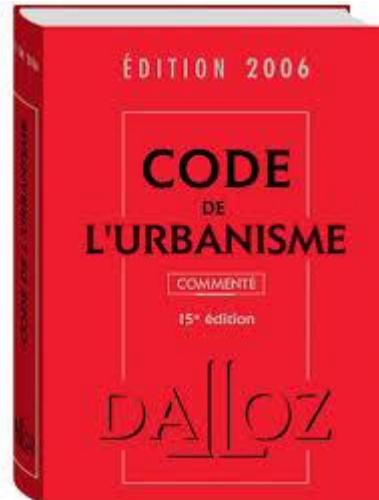
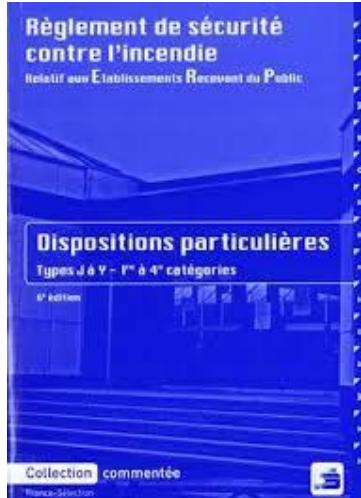
- Décret du 08 Mars 1995 et circulaire du 22 Jin 1995  
(CCDSA)

# Historique de la réglementation





*31 Octobre 1973  
54 articles en 6 sections*



## 4 Livres:

Livre 1 : Dispositions Générales aux ERP

Livre 2:

- Titre 1: Dispositions Générales au ERP du 1<sup>er</sup> Groupe
- Titre 2: Dispositions Particulières au ERP du 1<sup>er</sup> Groupe

Livre 3: (22 Juin 1990) Dispositions des ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie

Livre 4: Dispositions des ERP Spéciaux